Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°138 – 10 février 2005

Bruxelles en mouvements

PHILIPPE MEERSEMAN

La Belle au Bois de la Cambre

Le Bois de la Cambre va faire l'objet d'une restauration. Cette entreprise délicate devra respecter le caractère historique, paysager et naturel du site. Après avoir examiné le projet, les habitants demandent l'élaboration d'un plan de gestion et la mise en valeur des fonctions de promenade et de récréation. Ils s'inquiètent du manque de préoccupation pour l'impact de la circulation.

Suite en page 2 ☞

dans ce numéro

P.5 : L'avenue Louise à rebrousse-poil
P.6 : Pas de bruit d'eau ni de nains de jardin au « Jardin des Sources »
P.7 : Stop Bush !
P.8 : L'écotaxe sort de l'ombre
P.9 : Écotaxe… Écoboni… Comment ça marche ?
P.10 : Livre — Culture sans frontières
P.11 : Agenda
P.12 : L'invité de la quinzaine — Pierre Thonon

@ Plus d'infos: www.ieb.be

La restauration du Bois de la Cambre

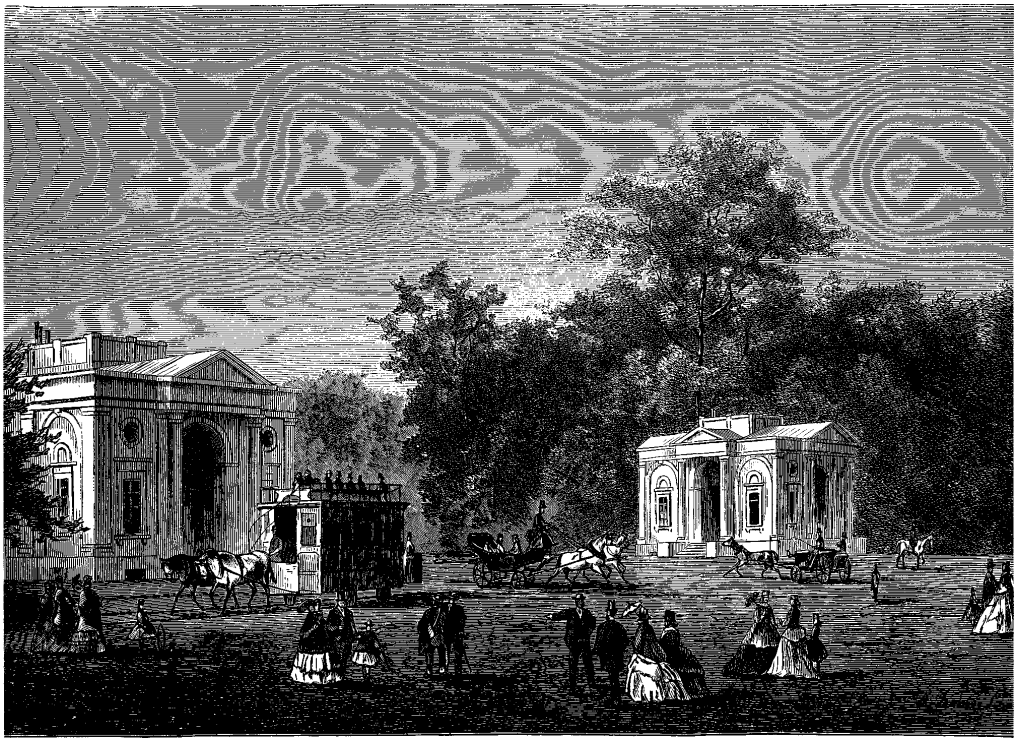

L'entrée du Bois de la Cambre, d'après Ch. Trumper, L'Illustration européenne, 17 août 1872.

Le 16 février prochain aura lieu, à la Ville de Bruxelles, la séance d'audition de la commission de concertation au sujet du projet de restauration et de mise en valeur du Bois de la Cambre.

Dans mon livre sur le Bois, paru en 1989, j'avais préconisé une restauration de ce parc, et plusieurs fois ensuite, puis ce thème a été repris par l'association des Amis du Bois de la Cambre, fondée en 1999. Et finalement, les pouvoirs publics ont admis l'idée il y a quatre ans : dans le cadre de l'« *accord de coopération* » entre l'État fédéral et la Région, un crédit a été ouvert par l'État pour la restauration-valorisation du Bois. C'est aussi grâce à Inter-Environnement Bruxelles, qui, il y a près de dix ans, a insisté pour que ces types de crédit fédéraux ne soient plus réservés en fait à des travaux routiers.

La Région désigna comme auteur de projet « *JNC International* » (Capart), qui venait cependant de restaurer le Parc de Bruxelles de façon insuffisante.

Durant trois ans, la progression du projet de restauration a été discutée et guidée par un comité d'accompagnement composé de représentants des administrations intéressées, ainsi que de votre serviteur, d'ailleurs membre fondateur des Amis du Bois de la Cambre.

Pour l'association, le projet présenté à l'enquête publique paraît excellent — sous certaines réserves et une opposition, évoquées ci-après.

Excellent, car on vient de très loin, d'une période de plus de soixante ans de négligence, qui a entamé le caractère historique et paysager du Bois. Il est vrai qu'en 1966, la Ville a entrepris une régénération des plantations, mais sans respecter suffisamment le caractère ou le style paysager ; et depuis quelques années, l'entretien du parc s'est amélioré.

Le Bois de la Cambre, parc paysager à caractère forestier de 123 hectares, a été réalisé par la Ville de Bruxelles à partir de 1862 en transformant une avancée de près de 2 km de la forêt de Soignes (en partie en mauvais état) et en y ajoutant 15 hectares de champs, sur le plan et sous la direction d'Edouard Keilig, architecte paysagiste allemand établi à Bruxelles. Cette transformation, voulue par une loi de 1861, a modifié le site en ce qu'il ne s'agit plus de forêt ou de site « *naturel* », mais d'un parc public avec réseau de voies, quelques bâtiments et un lac artificiel, ensemble qui constitue un des plus remarquables parcs publics du XIXe siècle, chef-d'œuvre d'architecture paysagère, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un classement en 1976.

Venons-en à présent à l'appréciation du projet, telle qu'elle sera donnée à la réunion de concertation par les Amis du Bois de la Cambre.

Le projet nous paraît dans l'ensemble excellent, car il s'inscrit dans l'option d'une restauration authentique tout en veillant à la mise en valeur, c'est-à-dire à améliorer la fonction de promenade et de délassement.

Mais voici, tout d'abord, les réserves, dont certaines à toutes fins utiles.

Pour les plantations, il conviendrait de densifier les massifs, pour mieux isoler les promenades, de bien respecter les éclaircies sur gazon et de conserver, aux abords du lac, une proportion significative d'essences d'origine exotique (devenues quasi indi-

PHILIPPE MEERSEMAN

Le projet prévoit le développement de plusieurs plaines de jeux dont celle située au Châlet du Rossignol.

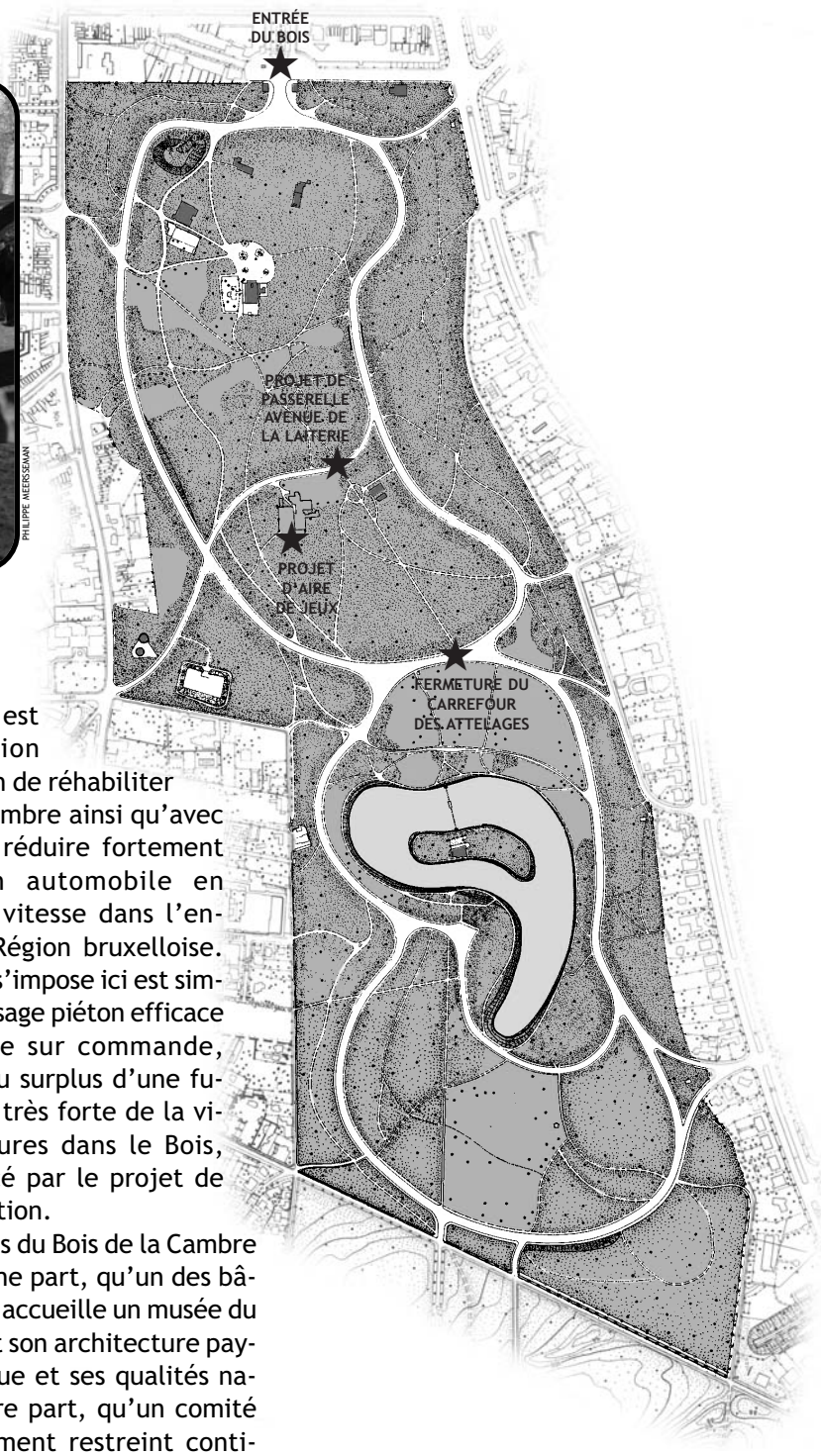

gènes depuis plus de deux siècles) ; les replantations depuis 1966 doivent être quelque peu corrigées en éliminant les dispositions régulières (sauf pour les drèves rectilignes, du XVIIIe siècle) et la plupart des plantations dans des échappées. D'autres échappées (surtout à travers l'île) doivent être reconstituées. De même, le jardinet arboré à l'entrée principale doit être remplacé par un terre-plein directionnel discret.

Les Amis du Bois de la Cambre souhaitent aussi la suppression du local de l'équipe d'entretien et de son dégagement excessif (au milieu du massif de l'entrée), avec déménagement auprès du chenil. Il conviendrait aussi de ne pas supprimer entièrement les clôtures à l'intérieur du parc (afin de protéger la faune et la flore), de ne pas placer de lampadaires dans les échappées et/ou de les abaisser.

Après ces réserves, un point d'opposition radicale : le projet persiste à vouloir établir une tranchée pour la circulation automobile sur l'avenue de la Laiterie avec une traversée piétonne sur passerelle. Or cet aménagement, d'ailleurs très coûteux, ne fera que favoriser l'augmentation et la vitesse des voitures, sans agrémenter le passage des promeneurs, au contraire. En outre, il introduit un double corps étranger visuel d'importance et il est en contradiction avec l'intention de réhabiliter le Bois de la Cambre ainsi qu'avec l'impératif de réduire fortement la circulation automobile en nombre et en vitesse dans l'ensemble de la Région bruxelloise. La solution qui s'impose ici est simplement un passage piéton efficace avec feu rouge sur commande, compte tenu au surplus d'une future limitation très forte de la vitesse des voitures dans le Bois, comme annoncé par le projet de plan de circulation.

Enfin, les Amis du Bois de la Cambre proposent, d'une part, qu'un des bâtiments du Bois accueille un musée du parc expliquant son architecture paysagère historique et ses qualités naturelles, d'autre part, qu'un comité d'accompagnement restreint continue d'assister l'auteur du projet, car de nombreux points ne sont forcément pas assez précis dans ce projet général ; ce comité élaborerait également un cahier des charges pour une bonne maintenance après la restauration.

L'aspect nature (faune et flore), au sujet duquel s'inquiètent des associations et personnes, n'a évidemment pas été oublié : il sera respecté dans le cadre de parc public, comme y oblige déjà le classement de 1976, et cette obligation a appelé l'attention particulière de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement ainsi que de M. Tanghe, expert de la Commission Royale des Monuments et des Sites, présents au comité d'accompagnement. Néanmoins, toute proposition d'amélioration en ce sens est évidemment la bienvenue.

Xavier Duquenne

La restauration du Bois de la Cambre

Concilier circulation, loisirs et nature

PHILIPPE MEERSSEMAN

Avenue de la Laiterie : plutôt qu'une passerelle au-dessus de la circulation automobile, il serait préférable de ralentir celle-ci et d'installer un feu sur commande.

PHILIPPE MEERSSEMAN

La fermeture du carrefour des Attelages est la principale mesure qui touche à la circulation automobile. Elle enchante tous les dimanches les promeneurs.

Le dossier de restauration du Bois fait apparaître trois enjeux à concilier. Inter-Environnement opte pour une réduction de la circulation automobile pour laisser la place aux loisirs et à la nature.

Le document a la couleur d'un plan de circulation qui ne dit pas son nom. Le dossier affirme que l'objectif est la restauration du parc et que les propositions en matière de circulation et de stationnement ne font pas l'objet de la demande actuelle. Le dossier précise pourtant ce que pourrait être le stationnement le week-end et propose la fermeture permanente du carrefour des Attelages. Cette dernière mesure doit permettre la traversée piétonne du nord au sud du parc et libérer l'espace au profit des cyclistes et des rollers. Parallèlement, le projet propose de creuser le carrefour de la Laiterie afin de fluidifier le trafic et de sécuriser la traversée en soustrayant les piétons à la circulation. Ce qui revient dans les deux cas à ne pas traiter la question de l'intégration des différents modes de déplacements dans le Bois. D'autant qu'aucune mesure d'accompagnement n'est étudiée : ni la desserte de l'ULB, ni un itinéraire de délestage propre au Bois dans le sens périphérie-ville (par exemple Franklin Roosevelt/Flore/Laiterie/Diane) [1], ni la desserte en transports en commun et ses nécessaires améliorations, ni enfin l'amélioration de la circulation cycliste. IEB soutient la fermeture du carrefour des Attelages parallèlement à une amélioration de l'intégration des différents modes de déplacements. Ce qui revient à refuser la passerelle enjambant l'avenue de la Laiterie.

Le dossier présente aussi la restauration du parc en soulignant l'importance des paysages et des chemins du plan historique de 1869 de l'architecte Edouard Keilig pour les rétablir. Le parc est compris dans une zone Natura 2000 (c'est-à-dire, cette zone doit être protégée en raison de la richesse de sa biodiversité, conformément à des Directives européennes). Le dossier n'en dit pas un mot. L'usage actuel du Parc n'est pas étudié. Inter-Environnement Bruxelles souhaite que le projet intègre mieux ces deux aspects.

Enfin, le fait que la CRMS ait remis un avis négatif sur le projet de restauration du Bois classé en 1976 vide-t-il l'enquête publique de son sens ? Autrement dit, l'avis négatif oblige-t-il l'auteur de projet, le Service Public Fédéral Mobilité-Transport, à modifier son plan, à le remettre à la CRMS, jusqu'à ce que cette instance rende un avis positif, et, alors seulement, à soumettre le projet à une nouvelle enquête publique. Le Bois a souffert de trente ans de négligence et de développement automobile. Il est plus que temps de le restaurer et de prévoir sa gestion pour les trente prochaines années !

Inter-Environnement Bruxelles soutient la fermeture du carrefour des Attelages et rejette la séparation physique piétons/voitures imaginée dans l'avenue de la Laiterie. L'association souhaite que le Bois soit rapidement restauré en tenant compte de toutes ses potentialités d'utilisation. Elle demande parallèlement que la Ville mette à l'enquête publique un vrai plan de circulation qui complèterait la fermeture du carrefour des Attelages.

Anne-France Rihoux

(1) Le comptage de 1998 laissait apparaître 300-400 voitures par heure en heure de pointe dans le sens périphérie-ville (Ouest-Est) contre 100 à 200 dans le sens ville-périphérie (Est-Ouest).

L'avenue Louise à rebrousse-poil

Les habitants du quartier Louise-Legrand s'insurgent contre l'aménagement d'un terminus pour tramways au carrefour. A tort ou à raison?

PHILIPPE MEERSSEMAN

Pourquoi créer une troisième voie le long des rails empruntés par le 93 et le 94 à hauteur du carrefour Legrand? Ce terminus à rebroussement avec voie de dépassement devrait permettre l'organisation des services limités au carrefour Legrand-Louise, sans nuire aux lignes existantes. En effet, dans un futur proche et sur demande de Bruxelles-Ville et du Gouvernement régional, la STIB prolongera la ligne 94 d'un côté sur Laeken jusqu'à Houba de Strooper, et de l'autre jusqu'à Herrmann-Debroux (et Roodebeek dans un second temps).

Dès lors, la ligne 94 deviendra trop longue en termes d'exploitation, d'où la nécessité de la scinder en deux tronçons se superposant sur l'avenue Louise, partie la plus fréquentée de la ligne.

Touche pas à mes fleurs!

Pour les riverains (pétition de 750 signatures), il est hors de question d'accepter la réduction de la pelouse et des parterres fleuris et le déplacement du monument *« L'esclave repris par les chiens »*. L'esthétique du parterre, ceinturé par les massifs d'araucarias et les marronniers, serait complètement *« défigurée »*. En outre *« l'ensemble de ces aménagements transformerait cette zone de Bruxelles en véritable gare de triage »* s'insurge P. Kodeck. Les habitants considèrent que ce projet est de nature à troubler d'une façon considérable (hum) leur environnement et leur tranquillité.

Les arguments STIB

« Il est exact que le nouveau terminus aura un impact visuel, principalement en raison de la création de la troisième voie à l'emplacement d'une partie de l'actuelle pelouse et du déplacement du monument » reconnaît la STIB, avant d'ajouter *« mais il est totalement faux de considérer que ce projet entraînera quelque perturbation majeure pour le quartier »*.

L'impact en termes de bruit et vibration de l'augmentation du nombre d'aiguillages sera en effet compensé par la mise en œuvre de nouvelles techniques anti-vibratoires. En outre, les nuisances sonores attribuées au tram peuvent être considérées comme minimes, voire nulles comparées à l'amplitude de bruit de la circulation automobile de ce carrefour important. De plus, il ne s'agira en aucun cas d'une *« gare de triage »* mais d'un terminus de tram, où ces derniers stationnent quelques minutes avant de repartir.

Et les usagers dans tout ça?

La STIB se trouve aujourd'hui dans une position difficile : comment remplir les objectifs qui lui sont imposés en matière de fréquence et qualité de service lorsqu'une levée de boucliers (et de pétitions) salue l'introduction de la moindre demande de permis? Ce rebroussement constitue un élément important de l'amélioration du réseau de transport public. Certes, il convient de protéger la qualité de vie des riverains en ville mais l'impact *« environnemental »* du projet est-il vraiment de taille à *« perturber »* le quartier?

Sensible aux critiques des habitants, la STIB examine la possibilité de transformer le projet existant ou de mettre en œuvre une solution plus légère, qui ne crée pas la troisième voie à l'emplacement de la pelouse, mais qui sera dès lors très contraignante et coûteuse en terme d'exploitation…

Camille Thiry

Dernière minute

Suite à la présence massive d'opposants à la commission de concertation du 1er février, la STIB compte revoir sa copie et introduire une nouvelle demande de permis. Dans le projet alternatif, elle supprime la 3e voie mais propose d'allonger la longueur de l'arrêt existant côté pelouse pour créer un rebroussement entre araucarias et marronniers. Les riverains, de leur côté, espèrent purement et simplement obliger la STIB à installer le terminus ailleurs que *« dans un lieu aussi prestigieux que l'avenue Louise »*. D'accord… Je résume : des fleurs pour les quartiers chics et des rails de tram dans les quartiers déglingués.

Pas de bruit d'eau ni de nains de jardin au « Jardin des Sources »

PHILIPPE MEERSSEMAN

Des logements sociaux pour les personnes âgées seront bientôt aménagés rue de la Source à Saint-Gilles, mais les locataires n'auront qu'un mini-espace vert à portée de regard pour cause de priorité au parking.

Le Foyer Saint-Gillois prévoit d'installer des logements sociaux dans l'ancien bâtiment du « *home des infirmières* » rue de la Source, ainsi que d'utiliser l'intérieur de l'îlot pour y garer des véhicules de fonction durant les heures de bureau. Si le projet est honorable de par son affectation sociale, les modifications prévues pour ce nouvel aménagement sont moins réjouissantes.

C'est dans cet immeuble remarquable des années trente, joliment appelé « *Le Jardin des Sources* », que les étudiantes de l'hôpital Saint-Pierre étaient logées durant leurs études. Le bâtiment est aujourd'hui la propriété du Foyer Saint-Gillois qui projette d'y installer des logements destinés à des personnes du troisième âge, seule ou en couple, d'y aménager également ses bureaux et d'utiliser la cour intérieure pour les véhicules de fonction du personnel.

Les bureaux du Foyer seront installés au rez-de-chaussée et en sous-sol. Les logements seront de petites tailles et au nombre de six par étages, adaptés selon les normes en vigueur pour des personnes valides. Le bâtiment sera équipé d'un ascenseur et d'une sortie de secours.

Le projet est clair et bien pensé pour l'aspect habitation sociale, mais certains habitants du quartier s'inquiètent à la perspective d'une ouverture sur la rue. En effet, une porte cochère sera aménagée en voie piétonne et carrossable pour accéder au futur parking et servira également de sortie de secours. Les voisins s'interrogent sur les risques d'intrusion dans les maisons voisines par l'arrière. Cela modifiera par ailleurs l'aspect du bâtiment dont l'harmonie sera rompue par cette large percée.

Autre sujet délicat, l'utilisation de cet espace intérieur qui sera transformé et réservé pour partie à des emplacements de véhicules dans ce quartier éloigné des parcs de la commune.

Lors de la réunion de la Commission de concertation, le débat s'est largement attardé sur ce point. Cet espace aurait été certainement plus profitable aux locataires qui auraient pu l'utiliser comme espace de détente communautaire.

La Commission de concertation a donné un avis favorable à la demande moyennant le placement d'une grille pour sécuriser les lieux en soirée et le week-end. Le parking est accepté, avec comme lot de consolation, l'aménagement de l'intérieur de l'îlot avec des plantes et du gazon et la promesse de le rendre accessible aux locataires en dehors des heures de bureau.

Dommage pour l'espace intérieur, dont les arbres seront heureusement conservés mais qui sera un succédané de jardin, une illusion de verdure, un soupçon de gazon décoré avec de vraies voitures en stationnement.

Isabelle Hochart

Stop Bush !

Les organisations pacifistes, d'aide aux pays en voie de développement, de protection de l'environnement et les associations de défense des droits humains appellent à une manifestation commune à l'occasion de la venue à Bruxelles du président américain, G.W. Bush les 21 et 22 février prochains [1].

Les organisations souhaitent exprimer leur inquiétude concernant le rôle négatif joué par les États-Unis au sein de la communauté internationale sur le plan de la paix, de l'aide aux pays en voie de développement, du respect de l'environnement et des droits humains.

Les associations de défense de l'environnement sont préoccupées par le rôle que jouent les États-Unis dans la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale. En se plaçant en dehors de la communauté internationale et en refusant unilatéralement de réduire de manière sensible ses émissions de gaz à effet de serre, les États-Unis minent les efforts déployés par d'autres. D'autant qu'en la matière, les États-Unis sont le plus grand pollueur par tête d'habitant et sont le principal responsable de la situation climatique qui s'aggrave rapidement et du nombre croissant de victimes de cette catastrophe. Les associations de défense de l'environnement refusent que la communauté internationale soit freinée par l'attitude des E.U. L'Europe doit continuer à jouer un rôle de meneur dans la lutte contre le réchauffement climatique et le faire en collaboration avec la majorité des pays du Nord et du Sud afin d'aboutir à une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre. Les efforts les plus importants viseront à réduire le réchauffement de la planète à une température maximale de 2°C au-dessus du niveau pré-industriel.

Les associations estiment que l'Europe devrait s'investir davantage dans l'aide aux pays qui sont les premières victimes du changement climatique.

Autres sujets de préoccupation pour les associations : le rôle négatif des États-Unis dans les domaines du respect des droits humains, de la paix et du développement. Les organisations pacifistes et de développement exigent que les États-Unis respectent le droit humanitaire, ratifient les nombreux traités internationaux sur le désarmement et qu'ils les respectent, entre autres ceux contre la prolifération des armes nucléaires, des armes à uranium appauvri et celui en faveur d'une interdiction des mines anti-personnel.

Les États-Unis représentent le principal obstacle à l'établissement d'un ordre mondial basé sur le respect du droit international. Les organisations signataires [2] appellent l'Europe à ne pas se laisser entraver par la politique des États-Unis et à s'attaquer énergiquement aux problèmes les plus importants de la planète, en collaboration avec les autres pays du Nord et du Sud.

Plateforme Stop Bush

(1) Le 21 février à 18h30 devant l'Ambassade des États-Unis, le 22 février près des institutions européennes (départ au Cinquantenaire à 15h). Pour les derniers renseignements pratiques, contactez-nous.

(2) Pour recevoir le texte complet et la liste des signataires, contactez-nous ou visitez le site d'Inter-Environnement Bruxelles (http://www.ieb.be/stopbush/index.htm).

L'écotaxe sort de l'ombre

Depuis le 10 janvier dernier, l'augmentation de l'écotaxe, décidée par le Gouvernement fédéral sur les emballages de boisson jetables, est entrée en vigueur. Une mesure dictée par des raisons financières plutôt qu'environnementales.

La taxe sur les emballages de boissons non réutilisables vient d'augmenter de près de 50%. L'écotaxe passe ainsi de 9,85 à 14,50 eurocents par litre. Elle s'applique sur l'eau, les jus de fruits et sodas, le vin et la bière. Seul le lait échappe à cette mesure. Par cette modification, le Gouvernement lance un nouveau signal à l'intention des consommateurs : privilégiez les modes de consommation durable sous peine d'être financièrement sanctionnés !

Pourquoi ce revirement ?

Officiellement, le Gouvernement invoque un trop faible écart entre le prix des bouteilles jetables et celles réutilisables. Cet écart n'incitait vraisemblablement pas les consommateurs à privilégier les emballages en verre. Inter-Environnement Bruxelles s'étonne toutefois du changement de taxation, intervenu avant même l'évaluation du système des écobonis, prévue pour avril 2005.

Officieusement, le Gouvernement souhaite récupérer quelque 130 millions d'euros pour assurer le financement alternatif de la sécurité sociale. Si le Gouvernement diminue les charges sociales pour relancer l'emploi, il doit compenser les pertes par d'autres moyens… tels que l'augmentation des taxes.

Qu'en penser ?

Tout dépend de la position défendue.

D'un point de vue économique, consommateurs et producteurs réagissent négativement.

Les premiers acceptent difficilement que le prix de vente d'un bien de première nécessité augmente de 13 à 23% selon les eaux, du seul fait de l'écotaxe.

Les producteurs, notamment la FIEB (Fédération des industries des eaux et des boissons rafraîchissantes), formulent diverses critiques : « *Il est illusoire de croire qu'un écart de prix plus important va changer le comportement des consommateurs belges (…) L'exode vers les supermarchés situés de l'autre côté de nos frontières s'accentuera avec cette nouvelle taxe.* »

D'un point de vue environnemental, cette mesure est louable.

Les consommateurs peuvent estimer qu'ils font déjà un geste pour l'environnement en triant leurs déchets. Mais cela ne suffit pas. Mieux vaut les inciter à réduire leurs achats en amont, pour retraiter moins de déchets en aval.

Dans ce but, l'autorité fédérale renforce la taxe sur les emballages non réutilisables. Elle encourage ainsi les consommateurs à privilégier les modes de consommation durable, qui génèrent des impacts environnementaux moindres (réduction de matières premières, d'énergie, de pollution, de déchets).

Voici une bonne occasion pour revenir à des modes de consommation plus traditionnels.

Prenez… l'eau du robinet par exemple. Elle coûte de 150 à 600 fois moins cher que l'eau en bouteille, est disponible à tout instant et ne produit pas de déchets.

Vous pouvez aussi opter pour la livraison à domicile de vos bouteilles en verre réutilisables.

Inter-Environnement Bruxelles déplore que l'État fédéral ait fait l'économie d'une campagne de communication pour expliquer les changements et valoriser les comportements durables.

Ce défaut de communication se justifie : si l'objectif prioritaire est d'atteindre 130 millions d'euros, mieux vaut communiquer le moins possible sur cette mesure impopulaire.

Nous sommes bien en présence d'un paradoxe : l'écotaxe ne peut satisfaire à la fois l'économie et l'environnement.

Hélène Lamy

Écotaxe... Écoboni... Comment ça marche ?

1 Lancement de la première loi sur les écotaxes en juillet 1993.

Elle institue une écotaxe de 0,37 eurocents sur l'ensemble des récipients de boissons jetables. Cette écotaxe se veut à la fois dissuasive à l'égard des produits jetables et un incitant à préférer les emballages réutilisables.

2 Non-application de la loi sur les écotaxes, qui devient en décembre 2002 « *Loi portant diverses dispositions fiscales en matière d'écotaxes et d'écoréductions* ».

Avec cette loi, on passe d'un système négatif d'écotaxe à un système positif d'écoboni (qui accorde un avantage fiscal à l'achat de récipients réutilisables).

3 La loi sur les écobonis, plusieurs fois reportée, entre en vigueur en avril 2004.

Elle se base sur trois mécanismes :
— une modification des accises sur les boissons (suppression des accises sur les eaux minérales et diminution de celle sur les limonades) ;

HÉLÈNE LAWY

— une réduction de TVA de 21 à 6% pour les boissons non alcoolisées ;
— une cotisation d'emballage de 9,85 eurocents par litre pour les boissons conditionnées dans un emballage jetable.

Il ressort du tableau que le prix des boissons à emballage réutilisable diminue entre mars et avril 2004 (effet écoboni). Le prix des bouteilles jetables reste quant à lui sensiblement identique.

4 Augmentation de la cotisation d'emballage en janvier 2005.

La cotisation passe de 9,85 à 14,50 eurocents par litre pour tous les emballages jetables. La différence du prix est plus marquée et sanctionne clairement le choix des récipients jetables.

Le tableau illustre d'ailleurs la stabilisation du prix des bouteilles réutilisables et l'augmentation du prix des bouteilles jetables, entre avril 2004 et janvier 2005.

Tableau comparatif des prix des boissons depuis mars 2004
(données en euro)

	Mars 2004	Avril 2004 : loi sur les écobonis	Janvier 2005 : introduction de l'écotaxe (1)	Prix janvier 2005/prix avril 2004	Prix en supermarché le 31 janvier 2005 (3)
Eau					
Bouteille en verre réutilisable 1l	0,48	0,37	0,37	0	0,38
Bouteille plastique 1,5l	0,65	0,65	0,72	+0,07 (2)	0,75
Soda					
Bouteille en verre réutilisable 1l	1,14	0,97	0,97	0	0,99
Bouteille plastique 1,5l	1,48	1,42	1,49	+0,07 (2)	1,57
Canette 0,33l	0,50	0,47	0,49	+0,02 (2)	0,49
Bières					
Casier verre réutilisable	7,92	7,92	7,92	0	8,15
Canette 6x0,33l	3,42	3,62	3,71	+0,09 (2)	3,99
Jus					
Bouteille en verre réutilisable 1l	1,41	1,24			
Bouteille plastique	1,14	1,10	1,15	+0,05 (2)	1,31
Tétra Brik	0,55	0,59	0,64	+0,05 (2)	0,65

(1) Le prix obtenu correspond à un calcul théorique réalisé par IEB : prix avril 2004 + augmentation de l'écotaxe de 0,465 eurocents par litre.
(2) Le + représente une augmentation du prix de la bouteille.
(3) Vérification du calcul théorique par une observation des prix dans un supermarché.

Culture sans frontières

Le réseau des collectivités territoriales européennes a réalisé un livre vert sur les politiques culturelles. Après deux années de réflexions, de consultations et de discussions sur les enjeux communs, les 250 membres ont exposé leurs souhaits sur l'avenir de la culture en Europe. Culture que les élus en charge de la culture envisagent à une échelle plus étendue que les frontières actuelles de l'Union européenne.

Le document rappelle le rôle des pouvoirs publics qui est d'offrir aux citoyens les clés d'une compréhension du monde qui n'est pas uniquement fondée sur le profit, l'économique et la consommation de masse.

Les membres du réseau veulent défendre la culture selon une approche transversale. Pour eux la politique culturelle ne se limite pas à celle des institutions culturelles. La culture est un liant social qui peut mettre en réseau des disciplines différentes. Elle doit faire partie de la vie de chacun dans son travail, ses loisirs, son éducation et dans l'environnement.

L'action culturelle contribue à l'essor économique d'une ville, au développement de l'emploi et favorise la régénération urbaine.

L'Europe est faite d'une diversité de cultures, d'où l'importance pour les responsables de prendre en compte l'ensemble des cultures et de promouvoir les cultures traditionnelles et non-traditionnelles.

La politique culturelle repose aussi sur le souhait d'accentuer les échanges au-delà de l'Europe. Dans leur rapport avec le monde, les responsables publics expriment l'intention de défendre la culture dans et à travers les relations avec le reste du monde. Avec les États-Unis, l'exception culturelle reste d'actualité.

Des exemples sont donnés également dans trois secteurs d'activités artistiques : le livre comme élément clé de la démocratie, le cinéma comme élément clé de l'imagination, les festivals de musique comme élément clé de la créativité.

Un appel pressant aux institutions européennes qui tardent à reconnaître l'importance des politiques culturelles.

A.M.

« Le Livre vert des politiques culturelles des collectivités territoriales en Europe », Réseau Rencontres - Associations des Villes et des Régions de la Grande Europe pour la Culture (www.lesrencontres.org), Editions du CERC, 2004, 62 pages.

pollution de l'air

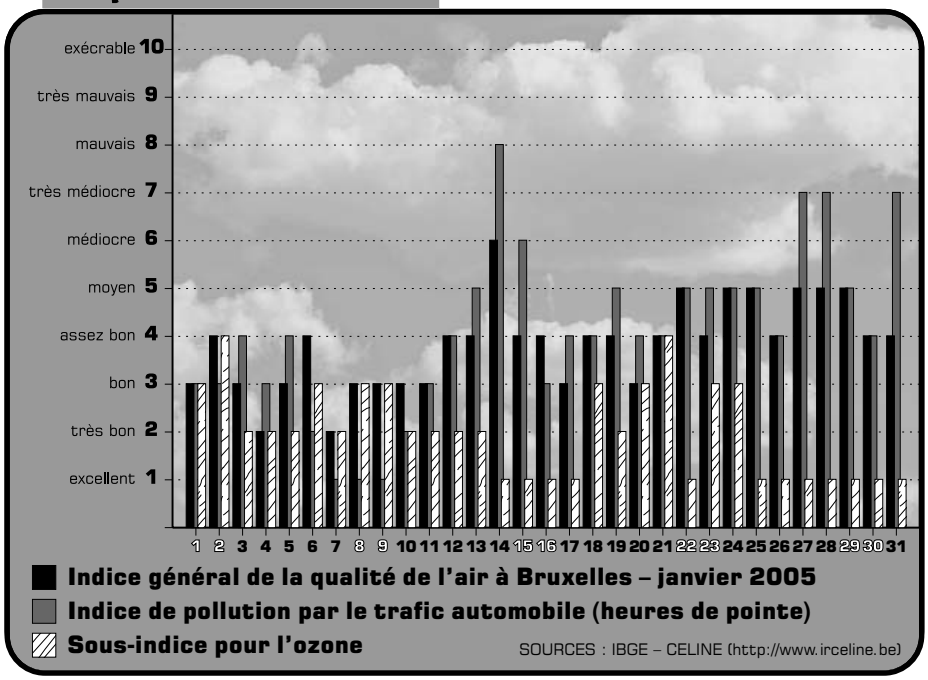

Quel air avons-nous respiré à Bruxelles en janvier 2005? Chaque mois, d'après les données du laboratoire de l'IBGE, nous publions un relevé de la qualité de l'air à Bruxelles.

Abonnez-vous gratuitement à l'« Inventaire des enquêtes publiques »

Recevez chaque semaine par courrier électronique la totalité ou une sélection des avis d'enquêtes publiques sur les projets bruxellois en urbanisme et en environnement.

Pour s'abonner à l'*« Inventaire des enquêtes publiques en Région bruxelloise »*, il vous suffit de télécharger la fiche d'inscription, (disponible sur notre site : www.ieb.be), la compléter et la renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

visite guidée

Les Amis de l'Unesco
La Maison Autrique de Victor Horta. Le 16 février à 12 h.
Infos : 02/648 80 06.

promenade nature

La Forêt de Soignes
La formation de son relief.
Le 20 février à 10 h.
Infos : CRIE, 02/675 37 30.

musique

Solidarity concert
Otti Van der Werf, bassiste de Axelle Red, Daan et de groupes de jazz tels qu'Octurn et Greetings from Mercury, a été récemment victime d'une rupture d'anévrisme. Pour le soutenir dans cette épreuve Flagey, les membres d'Octurn ainsi que bon nombre de ses amis donneront un concert de solidarité pour Otti à la place du JeudiJazz précédemment annoncé pour la même date à 21h30. Au programme : Octurn, collectif à la pointe du jazz belge, avec les compositions résolument groovy et polyrythmiques de son guitariste Pierre Van Dormael. Ensuite Axelle Red en solo, puis en duo avec Eric Legnini. Dans le Studio 4 de Flagey, le jeudi 17 février à 20 h 15.
Réservation : 02/641 10 20.

expos

Heurs et malheurs de la mondialisation
Photographies de R. Askenasi à la Galerie Verhaeren, rue Gratès, 7 à 1170 Bruxelles. Du 23 février au 27 mars. Infos : 02/673 87 17.

Safari en Outrepont
Dans le cadre du contrat de quartier Palais Outre-Pont, le RBDH organise un grand safari. Dans une maison située au 323-325 avenue de la Reine à 1020 Bruxelles, à l'aide de guides expérimentés, vous chasserez le CO, les accidents domestiques, l'humidité et les cafards. Diverses animations sont également prévues du 14 février au 6 mars.
Infos : 02/502 84 63 ou www.rbdh-bbrow.be/safari

Appel aux photographes
La Cebe a décidé de mettre sur pied une exposition de photographies. Le sujet concerne la nature mais aussi le patrimoine architectural rural dans la région bruxelloise : un paysage de l'Hof ter Musschen, un bosquet, un oiseau ou une plante, la maison d'Erasme,… L'exposition se tiendrait à l'Espace Toots, rue Stuckens à Evere, du 20 au 29 mai.
Infos : J. Pire, 0486/754 962, R. Guillaume, 02/242 35 11, J.-P. Tjampens, 02/242 82 94 ou www.cebe.be

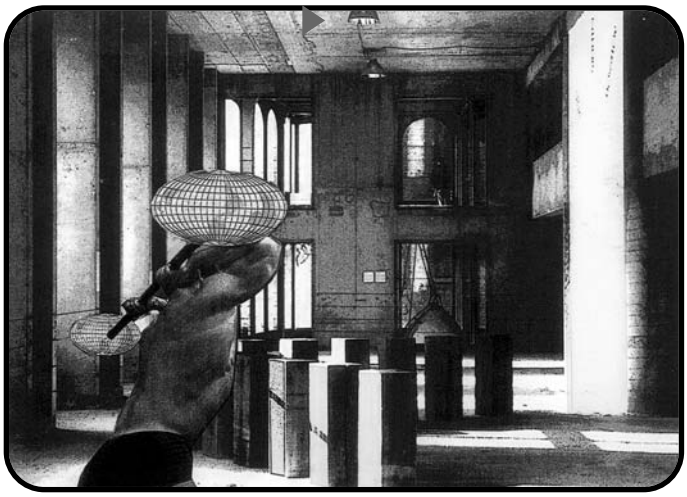

Les nouveaux Albums des Jeunes Architectes 2003-2004
Les « *Albums* » c'est bien plus qu'un livre d'image. C'est autant la photographie de la relève que celle d'un espoir. Espoir de les voir construire bien sûr, ces jeunes architectes. Jusqu'au 3 avril à l'Espace Architecture La Cambre, place Flagey, 19bis, 1050 Bruxelles.
Infos : 02/642 24 50 ou www.civa.be

(Re) Nouveaux Plaisirs d'architecture
12 figures émergentes de l'architecture en Communauté française de Belgique. Parallèlement à l'accueil de l'exposition sur les « *Nouveaux Albums des Jeunes Architectes français* », le Civa et La Cambre Architecture présente une exposition sur les figures émergentes de l'architecture en Communauté française. Cette exposition se veut une première opportunité pour les jeunes architectes sélectionnés d'exposer leur travail dans un environnement peu enclin jusqu'ici à leur donner la parole. Jusqu'au 3 avril à l'Espace Architecture La Cambre, place Flagey, 19bis, 1050 Bruxelles.
Infos : 02/642 24 50 ou www.civa.be

conférences

Les pavés, les réverbères et le mobilier urbain ancien à Uccle
Par A. Vital. Le 15 février à 21 h, au grenier de la Ferme Rose, avenue De Fré à Uccle.
Infos : Centre d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs, 02/376 77 43.

Quand faut-il un permis d'urbanisme ?
Séminaire d'urbanisme de l'ISURU par G. Vandeputte, conseiller juridique. Le 23 février à 19 h, chaussée de Waterloo, 255, 1er étage. Infos : 02/537 34 96 ou www.isuru.be.

vélo

Raid vélo transdanubien
Du 2 au 22 juillet 2005. Le projet Delta 60 est une initiative de l'Opération Villages Roumains destinée à financer des projets de développement dans 60 villages. Les organisateurs vous proposent de participer à un voyage à vélo de près de 3 000 km riche en découverte humaine, à travers une nature sauvage et superbe. L'expédition partira le 2 juillet des sources du Danube en Bavière et rejoindra son delta à Tulcea au bord de la Mer Noire. Des équipes d'au moins trois cyclistes accompagnés d'une voiture se relayeront pour parcourir 150 km par jour. Chaque kilomètre parcouru sera parrainé à raison d'un euro par des sponsors. Ainsi chaque équipe récoltera 3 000 euros. Renseignements : Opération Villages Roumains, 071/32 45 27 ou Michel Debacker et Vincianne Demoustier (0479/47 42 42), courriel : delta60@skynet.be.

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques ? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

Pierre Thonon

Les Bruxellois ont plébiscité, dans un sondage de la Tribune de Bruxelles, la Journée sans Voiture comme événement de l'année 2004. Qu'en pensent les entreprises ? Des réponses par Pierre Thonon, Secrétaire général de l'Union des Entreprises de Bruxelles (UEB).

Bruxelles en Mouvements.— Que vous évoque la Journée sans Voiture et la Semaine de la Mobilité qui l'accompagne ?

Pierre Thonon.— La Semaine de la Mobilité est constructive dans la mesure où sa symbolique offre l'occasion de polariser l'attention d'un large public, et de diffuser de l'information actualisée sur cette vaste problématique de la mobilité. Pour la seconde année consécutive, l'UEB s'est concentrée sur les expériences des entreprises en matière de plans de déplacements.

La portée pédagogique de la journée sans voiture me semble par ailleurs bien ténue, et sa nature contraignante est fort mal ressentie par tous ceux qui doivent se déplacer, même le dimanche, pour des raisons professionnelles ou privées, ou qui exercent des activités commerciales dans les zones mal ou pas desservies par les transports en commun, ou qui physiquement se déplacent avec difficultés. Son extension à d'autres journées qu'un dimanche par an serait inconcevable au plan économique comme social.

BeM.— Que pense l'UEB de l'instauration de zones confort dans le centre ?

P.T.— Le projet nous est connu, et ne manque pas d'attraits au plan qualitatif. Ses effets sur la desserte des zones commerçantes et celle des entreprises restent préoccupants. La signalisation des emplacements de parking doit être sans faille. Il doit en être de même de la « *lisibilité* » de la zone, pour éviter que les automobilistes mal avertis ne se trouvent « *piégés* » par les nouveaux aménagements. Il faut souligner que ceux qui fréquentent la ville pendant la journée ne sont pas nécessairement tous des Bruxellois, et que ce serait un non-sens de concevoir l'aménagement du centre historique de la Capitale en fonction des seuls habitants, qui contribuent à son rayonnement et sa vitalité économique et culturelle dans une mesure marginale. Bruxelles ne peut devenir un « *cul de sac* ». Elle vit du transit et de la curiosité des « *passants* ».

BeM.— Six mois après leur introduction, les entreprises bruxelloises accueillent-elles favorablement les plans de déplacements d'entreprises ?

P.T.— Les entreprises sont favorables au principe du plan de déplacements. Elles s'informent et s'organisent pour rationaliser la mobilité de leur personnel, et dans la mesure où c'est possible, pour inciter à une utilisation plus large des transports en commun. Il est un peu tôt pour en évaluer pratiquement le nouveau dispositif réglementaire, mais les entreprises plaident généralement pour le plus grand pragmatisme possible. L'objectif recherché doit rester l'amélioration de la mobilité, et la réponse à la congestion, dans un contexte de simplification administrative, qui est une absolue priorité.

Bruxelles en mouvements

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl.Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél. : 02/2230101. Fax: 02/2231296. E-mail : info@ieb.be
Editeur responsable : Jacqueline Gilissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
1000 BRUXELLES
1/148
BUREAU DE DÉPÔT
BRUXELLES X
P 302402

Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Raymond Boudru, Anne Delfairière, Gauthier Delpy, Sarah Duray, Isabelle Hochart, Hélène Lamy, Philippe Meersseman, Philippe Mertens, Marianne Massion, Catherine Maréchal, Dalila Riffi, Anne-France Rihoux, Camille Thiry et Roland Vande Poel.
Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €.
34 € avec facture. Etranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €.
Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port).
Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.